

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 22 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude GAILLARD, Maire.

Etaient Présents : Jean-Claude GAILLARD, Dominique BLANCHE, Jérôme BUORO, Pascal VIARD, Nicolas PRAVATO, Pascal CHAUSSARD, Anne-Sophie DUBOIS, Kelly ROMEO, Martial GOTILLOT, Audrey GUENÉ

Etaient excusés et représentés par :Aurélie VALLANTIN par Jean-Claude GAILLARD

Secrétaire de séance : Anne-Sophie DUBOIS

Ordre du jour:

1. Etat civil.
2. Vente d'une parcelle de terrain - délibération.
3. Vidéo protection : choix de l'entreprise - délibération.
4. Point sur les travaux en cours.
5. Rénovation de l'éclairage public : passage aux lampes LED.
6. Mise en place de réunions pour confection du bulletin municipal.
7. Préparation du planning des tours de gardes pour les élections Européennes.
8. Questions diverses.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, qui est adopté à l'unanimité

1. Etat civil : Monsieur le Maire informe le décès de Madame Danièle LICARI, survenu le 11 avril. Le conseil municipal présente ses sincères condoléances à la famille.

2 . Vente de la parcelle ZC 188 (délibération n°2024-09)

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle cadastrée ZC 188, représentant une bande de terrain de 62 M², est proposé à la vente au tarif de 35 € le M².

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne son accord pour la vente la parcelle cadastrée ZC 188 pour une surface de 62 M²
- donne son accord pour le prix de vente de la parcelle ZC 188, à 35 € le M²,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente de la parcelle ZC 188 et à signer tous les documents relatifs à la vente de la dite parcelle.

3 .Vidéo protection - choix de l'entreprise retenue (délibération n°2024 10)

Monsieur le Maire rappelle que les caméras de vidéo protection actuelles sont devenues obsolètes : d'une part, elles sont inefficaces la nuit lors que l'éclairage public est éteint, d'autre part les données ne sont plus exploitables, lors des demandes de renseignements par les services de Gendarmerie.

Aussi, la commission de travaux, après avoir réalisé une étude sur la fourniture d'une vidéo protection performante s'est bien investie, autant sur la recherche de matériel techniquement efficace, que pour la négociation des tarifs.

Elle a conçu un tableau récapitulatif (joint en annexe) qui classe les offres reçues en fonction de leurs critères techniques et financiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise LEASE PROTECT qui, présente les meilleures services et le matériel le plus performant : après de bonnes références prises par la commission travaux, auprès de communes travaillant avec ce fournisseur.
- accepte le montant total annuel de l'offre à 13 140,00 € + 490 € de frais d'adhésions,
- accepte la fourniture du matériel en location pour un montant mensuel des loyers à 219,00 €
- dit que la somme est inscrite au budget de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4. Point sur les travaux en cours.

- Les panneaux des nouvelles dénominations de rue : impasse des Marguerites, impasse des Mandarins, impasse des Jardins de Marie ont été installés.
- Un filet de protection Parre-ballons a été installé sur le city stade.
- Le devis pour des travaux d'aménagement pour création de places de parking au 42 et 28 voie Romaine, ainsi qu'un devant une maison neuve a été signé pour 8 800 HT, les travaux seront réalisés à partir du 26 avril.
- les devis pour le rafraîchissement des toilettes donnant sur la cour ont été signé pour un montant total de 2 475 € HT, les travaux seront réalisés en mai.
- les devis pour le regroupement de 2 compteurs ont été signé , pour un montant de 2 332 € HT.
- Un devis a été demandé pour la réalisation d'une autre fresque, sur la partie du château d'eau.

5. Rénovation de l'éclairage public : passage aux lampes LED.

Un devis a été signé avec le SICECO pour un montant de 4 240 € HT, subvention accordée déduite, pour la rénovation complète de l'éclairage public de la commune en lampes LED.

6. Mise en place de réunions pour confection du bulletin municipal.

Une réunion est programmée le 1er mai, pour la confection d'un bulletin municipal mi-mandat.

7. Préparation du planning des tours de gardes pour les élections Européennes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a la charge d'organiser le bureau de votes pour les élections Européennes qui se déroulera le dimanche 9 juin, ouverture du bureau de 8 h à 18 h. Un planning des tours de gardes se met en place.

8. Questions diverses.

Il est rappelé à la population :

- que chaque habitant doit enlever les déjections canines de son animal sur les trottoirs,
- que chaque foyer est responsable de la taie de ses haies ou arbustes qui débordent sur les trottoirs, un arrêté municipal existe en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.